



## Contestation d'un acte notarié signé

Par **Rochelle Huguette**, le **26/04/2018** à **14:17**

Bonjour

j'ai signé l'acte de partage de la succession de mon père  
sous la pression et les menaces de mon frère.

j'ai demandé la vérification de cet acte au Président de la Chambre Départementale des  
notaires concerné; ce dernier m'a apporté une réponse évasive.

j'ai donc adressé ma requête au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance  
concerné.

je suis dans l'attente de sa réponse.

Est-ce que je peux d'ores et déjà faire appel à un avocat ou Est-ce que j'attends la réponse  
du Procureur de la République.

Une annulation de l'acte de partage est-elle possible?